

FORMATION A LA MÉDIATION EN MATIÈRE SOCIALE dite intra-entreprise Bulletin d'inscription (page 1)

Où

Les journées de formations se déroulent au CMAP
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris

Civilité.....
Nom.....
Prénom.....
Age.....
Société.....
Fonction.....
Adresse de facturation.....
.....
Code postal..... Ville.....
Tél..... Fax.....
Courriel.....

1er Semestre

2ème Semestre

Le tarif est de 3 600€* H.T.
(soit 4 320 € T.T.C.)
pour les 56h de formation
(hors Certification)

Ci-joint

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARISBAS
Grande Armée
IBAN FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC: BNP AFR PPP GA

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

pour le CMAP
date et signature

A retourner au CMAP
Contact et renseignements
+33 (0)1 44 95 11 40 - www.cmap.fr

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à cmap@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

J'accepte la diffusion de mes données personnelles.

* Tarif soumis à modification.

Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

MÉDIATION
ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
Fax : +33 (0)1 44 95 11 49
cmap@cmap.fr; www.cmap.fr

Créateur de Solutions



un centre créé par le CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

FORMATION A LA MÉDIATION EN MATIÈRE SOCIALE dite intra-entreprise Bulletin d'inscription (page 2)

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

MÉDIATION
ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
Fax : +33 (0)1 44 95 11 49
cmap@cmap.fr; www.cmap.fr

Créateur de Solutions



un centre créé par le CCI PARIS ILE-DE-FRANCE